

## ÉVALUEZ LA CONFORMITÉ DE VOS USAGES IA

Comment implémenter l'IA Act dans vos process

1 JOUR, 7 HEURES

STRATÉGIE DIGITALE

CODE : UDTD25

### Objectifs de la formation

- S'approprier les enjeux et implications de l'IA Act
- Identifier les risques techniques et juridiques
- Analyser les processus intégrant l'IA
- Repérer les impacts organisationnels de l'IA Act

### Parmi nos formateurs

- **HAYEK Valérie**  
Avocate en droit numérique et DPO,  
DMH ASSOCIÉS
- **DE MALLMANN William**  
Ingénieur et expert en gestion d'entreprise,  
DMH ASSOCIÉS

### Public concernés

- Directeur systèmes d'information ; DPO ; Chefs de projets digitaux ; Directeurs de service ; Chargés de mission intelligence artificielle ; Directeurs et Responsables juridiques ; Data managers ; Juristes Legal Ops

### Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

### Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

### Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 995,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 060,00 €HT

L'IA ACT (Artificial Intelligence Accountability and Transparency) représente une avancée significative dans le domaine de la régulation des technologies d'intelligence artificielle. Ce nouveau cadre vise à instaurer des normes rigoureuses pour assurer la responsabilité et la transparence des systèmes d'IA, et ce en réponse aux préoccupations croissantes concernant l'éthique et la sécurité. En favorisant des pratiques de développement et d'implémentation plus responsables, l'IA ACT cherche à protéger les utilisateurs tout en encourageant l'innovation.

Cette formation vise à cerner ce texte législatif et ses obligations pour les développeurs et des entreprises utilisant l'IA, au travers d'ateliers interactifs visant à construire une grille de lecture simplifiée et opérationnelle.

**En amont de la formation, chaque apprenant reçoit les textes réglementaires à parcourir**

---

## **L'IA Act : partenaire du monde de demain**

- L'IA Act : de quoi parle-t-on exactement
  - Identifier le contenu des textes et leurs impacts
  - Articuler la réglementation européenne avec les textes de lois en France
  - Quels usages de l'Intelligence Artificielle en France
- 

### **ATELIER En sous-groupe, démarrage de la cartographie des IA selon l'IA Act**

---

#### **Identifier les risques techniques et juridiques**

- Comprendre la notion de risque multifactoriel
  - Rattacher les risques au niveau de criticité de l'IA Act
  - Appréhender les effets de bord de ces risques
  - Comment être compliance
- 

### **ATELIER Élaboration d'une matrice d'évaluation des risques en plénière sur ordinateur**

---

### **ATELIER Braintorming sur la mise en conformité avec l'IA Act selon les domaines d'activité en présence**

---

#### **Intégrer l'IA Act dans les processus**

- Identifier les méthodologies de minage de processus : Process mining
  - Repérer l'IA Act dans les processus en place
  - Porter le changement en interne auprès des collaborateurs
  - Critères et indicateurs du pilotage de l'IA Act
- 

### **ATELIER En plénière, construction d'un tableau de bord pour son service, son entreprise**

---

#### **Comment transformer l'organisation avec l'IA Act**

- Appréhender l'interaction entre l'humain et la machine
  - Créer de la valeur à partir de la mise en conformité
  - Prioriser les actions : top to down / down to top
  - Qui contacter pour des questions : associations, organismes de régulation
- 

### **ATELIER Projection individuelle sur leur périmètre d'intervention via un jeu de cartes interactif : définition d'un projet de transformation opérationnel**

---

# Évaluation des acquis de fin de formation

---

## Dates

Paris	Classe virtuelle
17/09/2024	17/09/2024
14/11/2024	14/11/2024

---

## Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

### ■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

### ■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

### ■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au [logistiqueformations@infopro-digital.com](mailto:logistiqueformations@infopro-digital.com) et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.